



# Achever l'ouverture du marché gazier

Philippe de Ladoucette  
Commission de Régulation de l'Énergie

Congrès du Gaz  
Paris 2007

# 2007 : une année charnière dans l'énergie

- Un cycle qui s'achève : l'ouverture totale des marchés du gaz et de l'électricité au 1<sup>er</sup> juillet 2007;
- De nouvelles perspectives réglementaires : le 3<sup>ème</sup> paquet énergie de la Commission européenne.

# Gaz : une spécificité qui a trop souvent été oubliée

|  |  |
|--|--|
| Gaz  | Electricité  |
| Stockable  | Non stockable  |
| énergie primaire<br>(sources principales<br>situées hors UE) | énergie secondaire<br>(produite à l'intérieur des<br>frontières de l'UE par<br>diverses sources) |

....Troisième paquet énergie : une spécificité du gaz enfin reconnue ?

# Plan

- Le chemin parcouru vers l'ouverture
- Une ouverture du marché juridiquement et techniquement complète
- Les objectifs stratégiques et leur réalisation
- Conclusion

# La réorganisation du secteur gazier (1/2)

- **Evolution réglementaire :**

| Directive         | Loi de transposition en droit français |
|-------------------|--|
| directive 98/30   | loi du 3 janvier 2003                  |
| directive 2003/55 | loi du 9 août 2004                     |

- **Tarifification entrée-sortie (2003)**

# La réorganisation du secteur gazier (2/2)

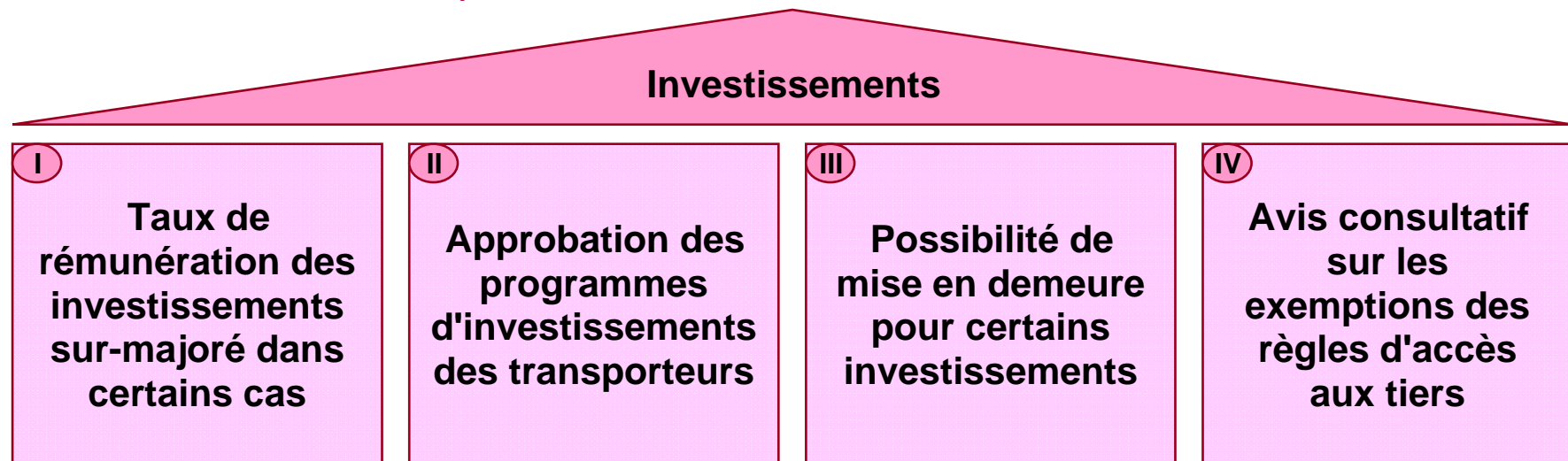
- **Restructuration en profondeur de l'industrie en 2004:**
  - Dénouement des participations croisées de Gaz de France et Total
  - Passage de 3 à 2 transporteurs.
  - Indépendance managériale et organisationnelle des GRT (loi de 2004)
    - ⇒ 1<sup>er</sup> janvier 2005 : création de GRTgaz et de TIGF
- **Passage de 8 à 5 zones d'équilibrage (4 GRTgaz, 1 TIGF)**

# Transparence de l'accès au réseau : au cœur de l'ouverture du marché

- Publication des capacités et des flux quotidiens pour les principaux points des réseaux de transport;
- Publication journalières de la consommation des zones d'équilibrage, des quantités à chaque point d'interconnexion réseau et de celles échangées sur les PEGs.

# Favoriser les investissements dans les réseaux et infrastructures (1/2)

- La réalisation de ces investissements est essentielle :
  - pour créer la surcapacité indispensable au développement d'un marché concurrentiel et flexible;
  - pour contribuer à la sécurité des approvisionnements grâce à la diversification des sources et profiter ainsi de la position géographique de la France.
- 4 outils de la CRE pour inciter à investir :



# Favoriser les investissements dans les réseaux et infrastructures (2/2)




⇒ **Des acquis : développement décidé de nouvelles capacités gazières**

- **Fos Cavaou** : Nouveau point d'entrée dans le Sud
- **Obergailbach** (France/Allemagne): Renforcement des capacités, mise en service en 2009
- Décongestion de la **zone Nord** suite à la fusion des zones Est, Nord et Ouest au 1<sup>er</sup> janvier 2009

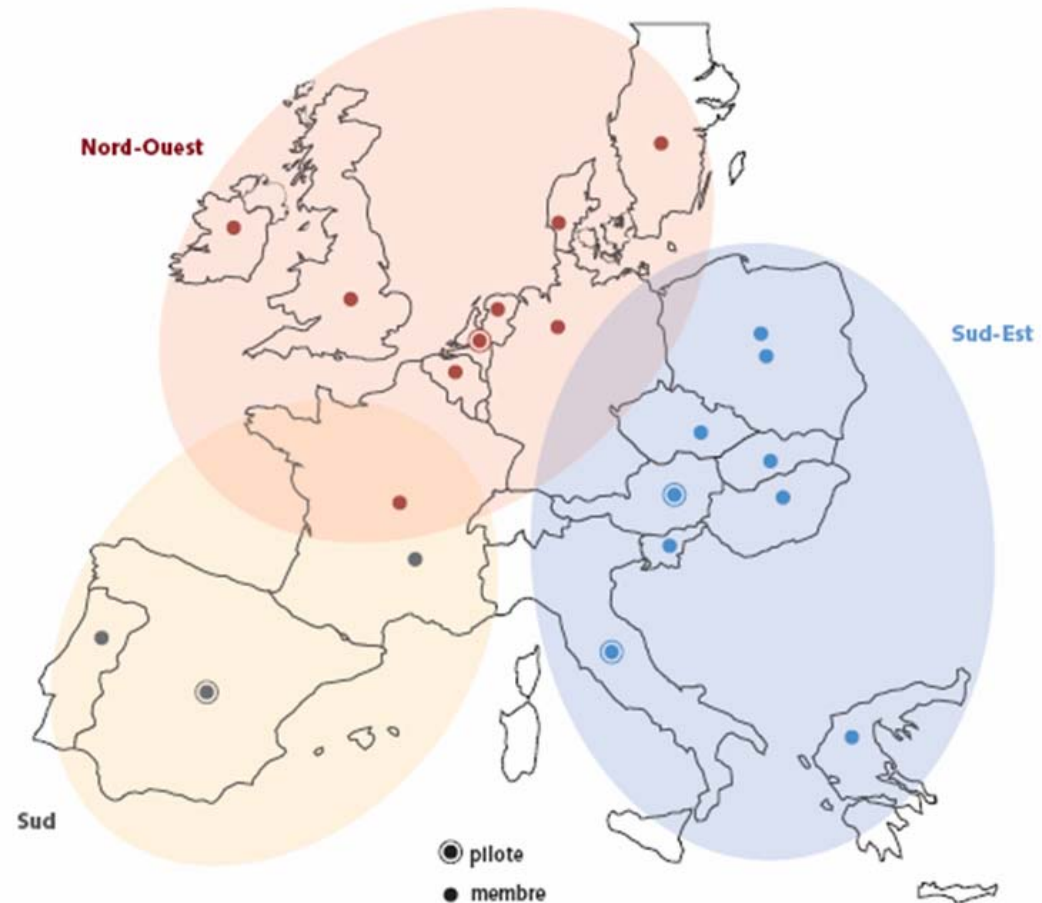
# Organiser la concurrence sur le marché aval

- **Gas release** => Gaz mis à la disposition des nouveaux entrants dans le Sud. Deux programmes de 3 ans démarrés en 2005 :
  - Gaz de France : 15 TWh/an au PEG Sud.
  - Total : 1,1 TWh/an au PEG Sud-ouest.
- Large **concertation de l'industrie**, grâce au GTG créé en 2003 sous l'impulsion de la CRE
- Mise en place d'un **accès au stockage non discriminatoire et transparent**

# Un chantier européen essentiel désormais effectif : les initiatives régionales Nord-Ouest et Sud

| Région  | Régulateur pilote  |
|---|--------------------|
|  Nord-Ouest  | Pays-Bas           |
|  Sud         | Espagne            |
|  Sud/Sud-Est | Autriche et Italie |

→ **La France participe à 2 des 3 initiatives régionales gaz**



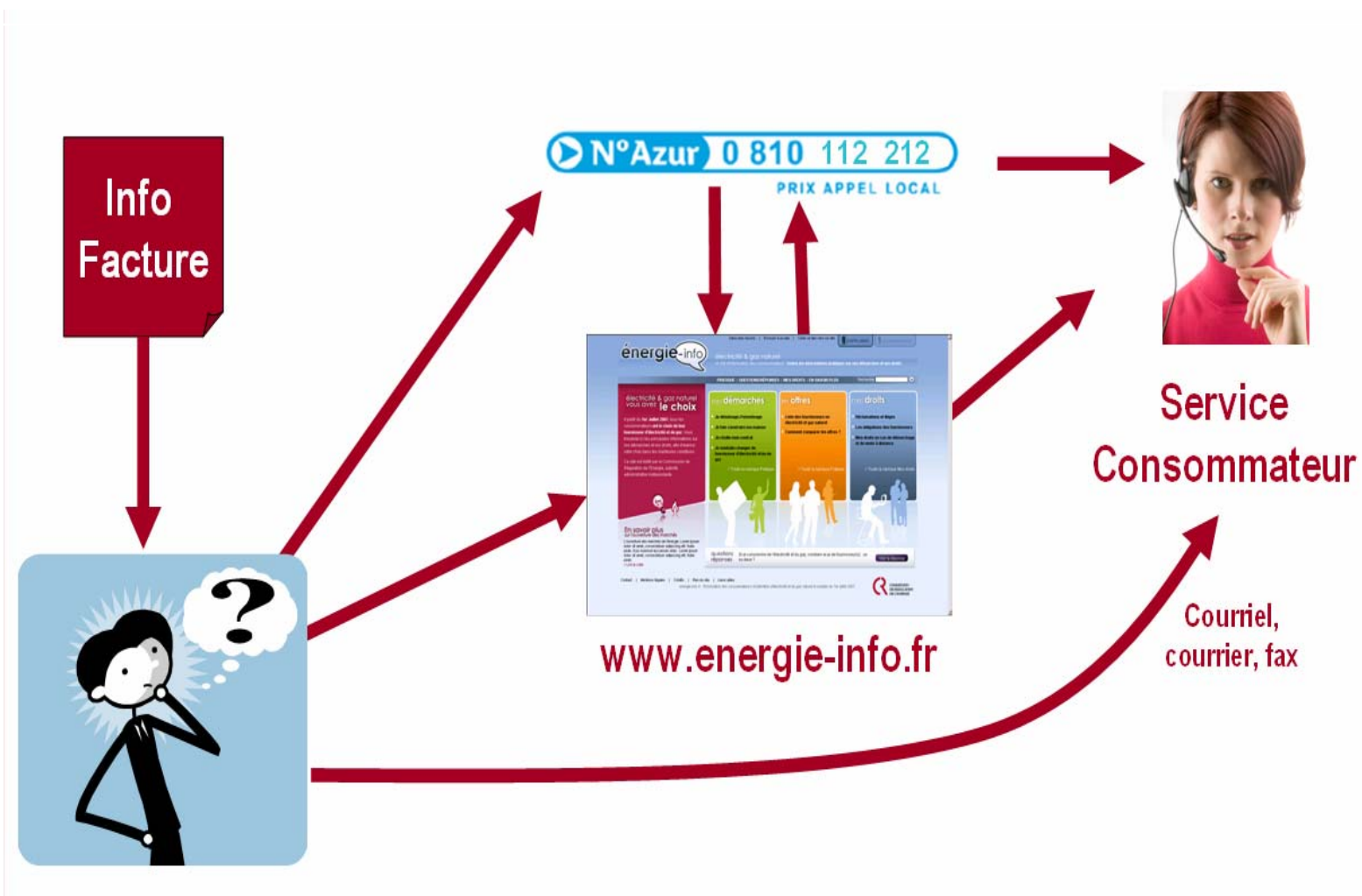
# Plan

- Le chemin parcouru vers l'ouverture
- Une ouverture du marché juridiquement et techniquement complète
- Les objectifs stratégiques et leur réalisation
- Conclusion

# Une ouverture techniquement et juridiquement complète

- L'ouverture du marché est complète depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007
- 12 millions de sites, professionnels et particuliers peuvent désormais disposer:
  - du libre choix de leur fournisseur;
  - d'une multiplicité d'offres grâce à la possibilité pour divers acteurs d'amener du gaz en France .

# Un consommateur informé



Le dispositif d'information consommateurs

# Aujourd'hui : des résultats globalement satisfaisants...

- **Un accès transparent et non discriminatoire aux infrastructures:**
  - grâce aux règles d'accès définies par la CRE;
  - grâce à l'indépendance réelle des GRT et GRD, sous le contrôle de la CRE.
- **Marché de gros : une évolution encourageante :**
  - Des PEGs en développement rapide;
  - Apparition de nouveaux fournisseurs.

## ... avec des améliorations possibles

- **Marché aval : un potentiel prometteur ?**
  - Groupe de travail gaz (GTG) : concertation et organisation du marché;
  - Des tarifs réglementés aujourd'hui proches des coûts d'approvisionnement;
  - Sur le marché des professionnels, croissance constante du nombre de contrats chez les fournisseurs alternatifs;
  - Mais un nombre de fournisseurs qui reste peu élevé : Gaz de France, EDF, Altergaz, Poweo.

⇒ **Pas de changement brutal, l'évolution sera progressive**

# Plan

- Le chemin parcouru vers l'ouverture
- Une ouverture du marché juridiquement et techniquement complète
- Les objectifs stratégiques et leur réalisation
- Conclusion

## 3 objectifs stratégiques

- Maintenir un climat favorable aux investissements;
- Mettre en place des conditions d'accès aux infrastructures stables, efficaces et inspirant la confiance aux acteurs ;
- Agir quotidiennement à l'échelle européenne au service de l'ouverture du marché.

# Maintenir un climat favorable aux investissements

Publication des plans d'investissement à 10 ans de GRTgaz (5G€) et TIGF (1 G€)

=> très forte augmentation des investissements passant de 250 à 600 M€/an

**Objectif du régulateur : s'assurer de la réalisation de ces annonces à moyen et long terme**

# Des conditions d'accès aux infrastructures stables, efficaces et inspirant la confiance aux acteurs

- Garantie de non discrimination
- Stabilisation et simplification de l'accès aux infrastructures à partir de janvier 2009.

# Agir quotidiennement à l'échelle européenne au service de l'ouverture du marché

⇒ améliorer la coopération européenne pour un marché européen intégré;

⇒ permettre aux nouveaux entrants d'accéder au réseau de transit amont et aux interconnexions vers la France.

# Plan

- Le chemin parcouru vers l'ouverture
- Une ouverture du marché juridiquement et techniquement complète
- Les objectifs stratégiques et leur réalisation
- Conclusion

# Conclusion

- Des conditions juridiques et techniques réunies pour permettre un développement concurrentiel du marché ;
- Des investissements dans les infrastructures qui répondent aux besoins du marché ;
- Une action du régulateur qui renforce la confiance des acteurs dans les perspectives de développement du marché français du gaz.